



Règlement du Jeu-Concours ABC kid'z en partenariat avec Ergobaby

Article 1. Organisateur

L'organisateur de ce Jeu-Concours est ABC kid'z (SAS Twin Events, SIRET 819 985 540 000 15), dont le siège social est situé 9 rue Jean Jacques Rousseau, 33700 MERIGNAC, représentée par Caroline Potié et Isabelle Carles.

Article 2. Objet du Jeu-Concours

ABC kid'z, en partenariat avec Ergobaby, organise ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, du 13 au 19 décembre 2019.

Article 3. Modalités de participation

Pour participer à ce Jeu-Concours, il suffit de :

1/ liker les pages facebook ABC kid'z et Ergobaby,

2/ partager le post sur facebook en mode Public

3/ compléter le questionnaire accessible à l'adresse suivante : <http://www.salon-abc-kidz.fr/gagnez-porte-bebe-ergobaby-embrace/>, entre le 13/12/2019 9h30 et le 19/12/2019 minuit.

Ce Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Le gagnant devra justifier de son âge avant de recevoir son prix par la présentation d'une pièce d'identité. L'Organisateur se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial est mineur. Une même personne physique ne peut remplir qu'un seul bulletin, et il ne sera accepté qu'une participation par foyer. En cas de candidatures multiples, les participations seront totalement invalidées.

Article 4. Tirage au sort et désignation des gagnant(e)s

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 20 décembre 2019 avant midi, via le site random.org.

1 participant tiré au sort sera le grand gagnant du Jeu-Concours.

Article 5. Prix

Un porte-bébé Ergobaby Embrace, d'une valeur de 79,90€, est mis en jeu.

Article 6. Annonce des résultats et remise du lot

Les résultats seront publiés le 20/12/2019 sur les réseaux sociaux de l'Organisateur (page facebook : <https://www.facebook.com/abckidzbordeaux/>)

Les gagnants, contactés par email, devront transmettre par email à l'adresse contact@salon-abc-kidz.fr leurs coordonnées complètes (adresse postale et numéro de téléphone), afin de pouvoir recevoir leurs lots.

En cas de non réponse sous 8 jours, après une seule et unique relance par email le 4^{ème} jour, un nouveau tirage au sort sera effectué.

Article 7. Données personnelles

Les données à caractère personnel et notamment adresse email (ci-après dénommées les « Données ») sont collectées, traitées et conservées par la société Twin Events (ABC kid'z).

La fourniture des Données avec astérisques est obligatoire pour permettre de participer au jeu-concours. Les autres Données sont facultatives.

Elles sont traitées conformément :

- 1) aux obligations contractuelles de la société Twin Events (ABC kid'z) découlant de l'acceptation du jeu-concours,
- 2) au consentement des participant(e)s.

Les Données sont utilisées pour la gestion des participations au jeu-concours, et adresser aux participant(e)s, conformément à la législation applicable, des informations sur la grossesse et le développement des tout-petits, mais également les produits, services et événements proposés par ABC kid'z.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de limitation de traitement, d'effacement (droit à l'oubli) et d'un droit à la portabilité concernant les Données transmises à ABC kid'z. Il est possible pour un motif légitime de s'opposer au traitement des Données ou de demander leur suppression par ABC kid'z. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par e-mail via l'adresse info@salon-abc-kidz.fr. Il est également possible de définir des directives relatives au sort des Données post-mortem en les communiquant à cette même adresse. En cas de contestation, une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL ou d'une autre autorité de protection des Données d'un Etat membre de l'Union européenne.

Les participant(e)s ont la possibilité de se désabonner à recevoir des offres commerciales en se désinscrivant depuis l'adresse email indiquée ci-dessus.

Plus d'informations sur la protection des Données : <http://www.salon-abc-kidz.fr/politique-de-confidentialite-donnees-personnelles/>

Article 8. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas où le/la gagnant(e) ne pourrait être joint par courrier électronique, pour une raison indépendante de sa volonté (notamment en cas de problèmes techniques liés au fournisseur d'accès, ou en cas d'indication de mauvaises informations sur le formulaire de participation).

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, écourter, suspendre ou annuler le Jeu-Concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participant(e)s.

Article 9. Droit applicable

Ce Jeu-Concours et son Règlement sont soumis au droit français. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur dans le respect de la législation française.

Article 10. Acceptation du présent règlement par les participants

Le fait de participer au Jeu-Concours implique l'acceptation de son Règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère sur le formulaire de participation entraînera la disqualification du participant.